

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le douze du mois de septembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Chillou, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

17 présents + 6 pouvoirs (23 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

6 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Céline PIGNON a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Eric VILAIN a donné pouvoir à Céline PIGNON (non valable)

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Céline PIGNON, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT, Eric VILAIN, Jacques METREAU, Viviane CHABAUTY

Micheline REAU a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 06 septembre 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Réévaluation du loyer de l'entreprise Delaire

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide la conclusion d'un avenant au contrat de bail conclu avec la société DELAIRE, sur la base des éléments suivants :
 - Redéfinition de la surface du local prenant en compte l'agrandissement
 - Montant du loyer 850 € HT mensuel
 - « Entretien – réparations » : ajouter la phrase suivante : « Notamment, le locataire prendra à sa charge l'entretien et la maintenance de l'installation de climatisation qui sera installée par la Communauté de communes »
 - Date d'effet au 1^{er} octobre 2018
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au présent bail

Préfecture

079-200041416-20180912-D2018105-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-09-2018

Publication le : 21-09-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48